

**Procès-verbal du Conseil municipal
du mercredi 20 octobre 2021**



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, CUQUEMELLE, DOUCET, VELLEINE, JANNETAUD D.

Procurations : JANNETAUD N. représentée par PATAUD, TERRASSIER représenté par BORDES

Excusés :

Absents : MALAVAUD

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h20.

Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert BORDES

1. Demande de modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour suite à la réception du compte rendu de la réunion des amendes de police en date du 15 octobre et la transmission d'un devis de l'entreprise SOCOBA le 19 octobre au sujet de la modification de l'échafaudage pour les travaux supplémentaires des gouttières. Approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 15 septembre 2021.

3. Validation de la répartition du produit des amendes de police – dotation 2020

L'acquisition des panneaux de signalisation pour l'année 2021 est de 1 622,08 H.T. subventionné à hauteur de 29,07 % par le Conseil Départemental. Le montant de la subvention est de 472,00 €. Approuvé à l'unanimité.

4. Eglise : validation du devis concernant la modification de l'échafaudage pour les travaux de gouttières supplémentaires

Le maire donne lecture d'un devis de l'entreprise SOCOBA concernant la modification de l'échafaudage pour effectuer des travaux supplémentaires au niveau des gouttières de l'église pour un montant de 320,00 € H.T soit un montant T.T.C. de 384,00 €. Ce devis ne modifie pas le montant global du marché du lot n°1. Approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du rapport définitif 2021 et du rapport provisoire 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Maire rappelle que la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, lors de sa séance du 10 juillet 2019 a décidé à l'unanimité l'extension de la compétence « Relais d'Assistants Maternelles » (RAM) à l'ensemble du territoire intercommunal, à compter du 1er janvier 2020. Le montant de la compensation n'a pas été modifié en 2020 suite à la crise sanitaire. L'attribution de compensation pour la Commune de Saint-Pardoux-Morterolles est de 951,19 €. Approuvé à l'unanimité.

6. Chemin de la Roche : validation devis travaux voirie

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis supplémentaire de réfection de voirie communale pour le 'Chemin de la Roche' par l'entreprise EUROVIA. Ce devis fait suite à l'intervention des employés communaux qui ont élargi cette voie communale suite à l'acquisition d'une bande terrain pour élargir cette voie communale. Le montant H.T. de ce devis est de 3 132,39 € soit un montant T.T.C. de 3 758,87 €. Approuvé à l'unanimité.

7. Gîte de Saint-Pardoux-Morterolles : validation de l'entreprise pour les travaux de menuiserie

Les devis présentés sont les suivants :

- Entreprise DOMY : montant HT de 14 395,00 € soit un montant TTC de 15 186,73 €,
- Entreprise GRIZON : montant HT de 14 998,00 € soit un montant TTC de 15 822,89 €,
- Entreprise MENUISERIE AUDIER : montant HT 15 095,00 soit un montant TTC de 15 925,23 €.

Le conseil municipal valide le remplacement des menuiseries bois du gîte de Saint-Pardoux-Morterolles par des menuiseries en aluminium. Le devis retenu est celui de l'entreprise DOMY pour un montant HT de 14 395,00 € soit un montant TTC de 15 186,73 €. Approuvé à l'unanimité.

8. Eglise : validation du devis de l'entreprise MARTINET concernant le lot 4 – couverture tuiles plates

Il s'agit d'un devis pour la réfection des gouttières cuivre de la façade avant de la nef et de la reprise des deux rives du pignon. L'entreprise MARTINET réalise un enduit à pierre vue sur le pignon Est, la nef, la chapelle seigneuriale et la sacristie. Montant des travaux HT 5 238,40 € soit TTC 6 286,08 €. Approuvé à l'unanimité.

9. Eglise : validation de l'avenant pour le lot 4 – couverture tuiles plates

Cet avenant, d'un montant H.T. de 5 238,40 €, correspondant aux travaux de réfection des gouttières cuivre façade avant de la nef ainsi que de la reprise des deux rives du pignon. Le montant du marché avec l'avenant n°2 est de 22 812,80 € H.T. soit un montant TTC de 27 375,36 €. Approuvé à l'unanimité.

10. Eglise : validation du devis de l'entreprise BLANCHON concernant le lot 2 – métallurgie et menuiserie

Il s'agit de la restauration du confessionnal et des travaux de finition sur les ouvrages réalisés, les portes, l'estrade de l'autel en marbre. Le montant HT des travaux supplémentaires est de 9 404,33 € soit un montant TTC de 11 285,20 €. Approuvé à l'unanimité.

11. Eglise : validation de l'avenant pour le lot 2 – métallurgie et menuiserie

Cet avenant, d'un montant H.T. de 9 404,33,00 €, correspondant aux travaux de restauration du confessionnal et les travaux de finition sur les ouvrages réalisés (portes, portail et estrade). Le montant de l'avenant n°1 génère une plus-value de 9 404,33 HT. Le montant HT du marché avec l'avenant n°1 est de 53 022,81 € H.T. soit un montant TTC de 63 627,37 €. Approuvé à l'unanimité.

12. Désignation du représentant de la commune pour le comité de pilotage de l'étang Bourdeau

Jean-François CUQUEMELLE a été désigné comme représentant de la commune pour le comité de pilotage de l'étang Bourdeau. Approuvé à l'unanimité.

13. Office National des Forêts : programme des travaux 2022

Le Maire donne lecture du programme d'action 2022 pour la forêt communale présentée par l'Office National des Forêts. Il s'agit des travaux sylvicoles de plantation et de dégagement manuel des plantations en investissement et des travaux environnementaux d'entretien de la lande d'Augerolles et du sentier des Cascades d'Augerolles en fonctionnement. Le montant H.T. des travaux est de 68 900,00 €. Approuvé à l'unanimité.

14. Office National des Forêts : application du régime forestier pour les nouvelles acquisitions

Le Maire fait état de terrains appartenant désormais à la Commune de Saint-Pardoux-Morterolles après acquisition, communalisation et échanges divers. Il s'agit de boisements résineux et feuillus d'une contenance totale de 13 ha 45 a 06 ca. Il fait remarquer que ces parcelles sont susceptibles d'aménagement, et d'exploitation régulière. Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application du Régime Forestier à ces terrains appartenant à la Commune de Saint-Pardoux-Morterolles. Approuvé à l'unanimité.

15. Acquisition parcelles indivision Saint-Pierre-Bellevue

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Mairie de Saint-Pierre-Bellevue au sujet de l'acquisition des parcelles en indivision entre les communes de Saint-Pierre-Bellevue et Saint-Pardoux-Mortierolles. Les parcelles AO 2, AO 3 et AO 29 d'une surface totale de 9 ha 45 a 48 ca, sont situées aux lieu-dit 'L'Ecurat' et Clément, commune de Saint-Pardoux-Mortierolles. Elles sont composées de divers peuplements (landes, terre, taillis). Le prix de vente est de 7 125,00 € (sept mil cent vingt-cinq euros). Approuvée à l'unanimité.

16. Proposition acquisition parcelles

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Institut Pasteur au sujet de parcelles à vendre. Il s'agit d'une propriété de 11 ha 23 a 56 ca, composée de divers peuplements (taillis, pâture, futaie) située sur la commune. Ce lot de parcelles est à vendre au prix de 25 000,00 € (vingt-cinq mil euros). Approuvée avec 8 voix pour et 1 voix contre (JANNETAUD D.).

17. Décision modificative : travaux voirie et décoration Noël et indivision Saint-Pierre-Bellevue

Les modifications budgétaires sont les suivantes : compte 212 : - 1 660 / compte : 2138 : + 280 / compte : 2188 : + 1 380. Approuvé à l'unanimité.

18. Questions diverses

Pas de questions diverses.

19. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

- Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. L'agent recenseur sera Michèle JANNETAUD.
- Le déploiement de la fibre optique est prévu pour 2022. Une réunion de préparation a été organisé le 13 octobre 2021.
- Nous avons reçu une information au sujet de l'aménagement des cimetières (produits phyto interdits au 01/07/2022). L'aménagement des 3 cimetières est à prévoir.
- Dossier DETR : prévoir les dossiers de demande de subvention pour l'année 2022.

Le 1^{er} Adjoint, Carmine CANFORA :

- Les travaux effectués par Sébastien sont les suivants : nettoyage terrain du gîte de Saint-Pardoux-Mortierolles, chemin de la Roche, création du jardin en spirale, route de Villatange.
- Voirie communale : Eurovia a fait les travaux d'enduit du chemin de la Roche.

Le 2^{ème} Adjoint, Gilbert BORDES :

- Logement communal de Mortierolles : Le logement est libre à compter du 19 octobre 2021. Faire un état des lieux du logement afin de réaliser les travaux nécessaires.
- Gîte de Saint-Pardoux-Mortierolles : Nous avons des soucis avec le poêle à granulés. Nous allons prendre contact avec l'entreprise FAURE.

La séance est levée à 20 h 04.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Gilbert BORDES